RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

SIG ville

Département : Alpes-de-Haute-Provence (04)

Commune(s) : Manosque

Quartier : Quartier Ouest (QN00403M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Atlas des périmètres des quartiers prioritaires 2024

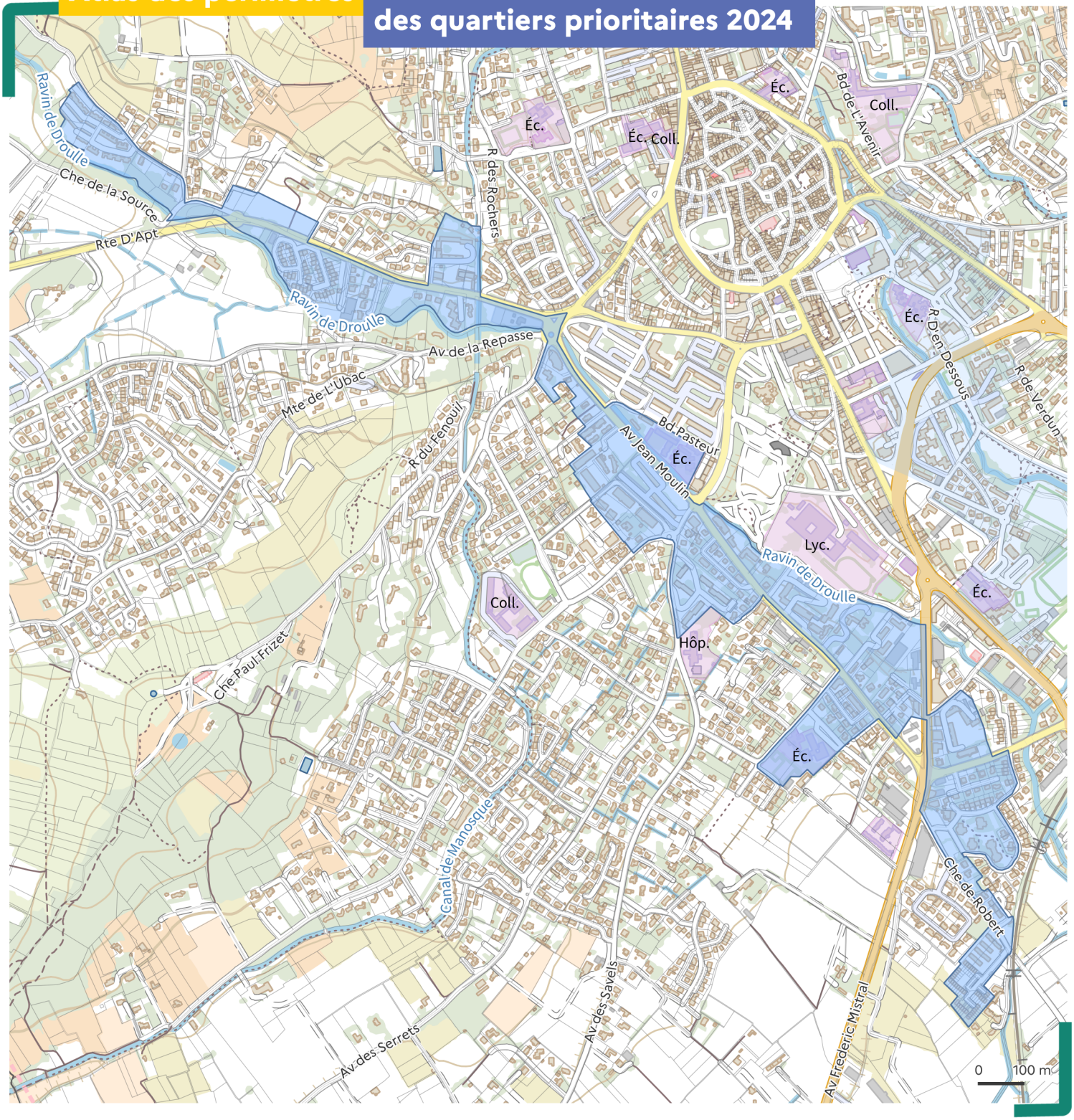

quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr/atlas/QP_2024

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 01/2024